

## **MODALITES D'INSCRIPTIONS aux ALSH ⇨ ÉTÉ 2026**

*PRIORITÉ AUX FAMILLES INSCRITES AUX PERISCOLAIRES TOUT AU LONG DE L'ANNEE*

**Contact : Emmanuelle ANNECHINI - Coordinatrice / [alsh.ccrm@agf67.fr](mailto:alsh.ccrm@agf67.fr)**

**EN PERIODE ESTIVALE ⇨ INSCRIPTION UNIQUEMENT EN SEMAINE COMPLETE**

### **PHASE 1**

**INSCRIPTIONS INTERNES AUX PERISCOLAIRES** (en semaine complète de 5 journées)

➤ du jeudi 04/06 au mercredi 10/06

### **PHASE 2**

**INSCRIPTIONS PUBLIQUES** (en semaine complète de 5 journées)

➤ du jeudi 11/06 au mercredi 17/06

**Clôture des inscriptions** : Mercredi 17 juin 2026 à 18h00

### **AFIN DE PRÉPARER AU MIEUX VOTRE DOSSIER,**

*LA FICHE D'INSCRIPTION ET LA FICHE SANITAIRE VOUS SERONT ADRESSÉES PAR MAIL. A RECEPTION DE VOTRE BULLETIN DE RESERVATION ET DU JUSTIFICATIF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER, IL FAUDRA ÉGALEMENT FOURNIR :*

- la copie des vaccinations de votre enfant à joindre à la fiche sanitaire (sauf pour les inscriptions internes)
- l'attestation de réception du Règlement Intérieur et le consentement au RGPD
- le règlement par chèque à l'ordre de AGF 67 - espèces – CESU ou ANCV

**le paiement est obligatoire à l'inscription**

**Aucune réservation ne sera prise par téléphone, ni simple courriel,**

**il est IMPERATIF que le bulletin de réservation ci-joint soit complété et retourné par mail à [alsh.ccrm@agf67.fr](mailto:alsh.ccrm@agf67.fr) pour que nous puissions répondre à votre demande dans les meilleurs délais.**

Pour rappel les tarifs vous ont été transmis avec le Règlement Intérieur à l'inscription en périscolaire, néanmoins vous trouverez en annexe l'extrait du tarif ALSH, et dans tous les cas, nous vous ferons le calcul à réception de la réservation après vérification de votre quotient familial et vous adresserons le dossier à compléter.

**Il suffira ensuite de déposer l'ensemble des documents accompagnés du règlement à la structure concernée**